

Secrétariat général du gouvernement

Direction des achats, du patrimoine et des moyens
1 bis rue E. Unger – Vallée du Tir
BP M2
98849 Nouméa Cédex

Tél. : 29 61 10 - Fax : 23 34 21

N° CI18-6500- *1192*
Affaire suivie par Jean-Marc Perry

Nouméa, le 17 OCT. 2018

NOTE

à l'attention des fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie

Objet : Situations sur marché de travaux – mentions obligatoires

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales concernant la taxe générale à la consommation (TGC) le 1^{er} octobre 2018, et afin de faciliter la création des décomptes et états d'acomptes nécessaires au paiement des travaux, il est demandé à tous les fournisseurs concernés de rajouter à leurs situations de travaux les mentions obligatoires suivantes.

1 - Ajouter à la décomposition ou au détail des prix une colonne (à l'extrême droite) indiquant, pour chaque ligne de prix, le code lettre suivant permettant de préciser le taux de TGC à appliquer :

- (a) taux réduit (actuellement 3%)
- (b) taux spécifique (actuellement 6%)
- (c) taux normal (actuellement 11%)
- (d) taux supérieur (actuellement 22%)

2 - Mentionner en fin de situation les lignes suivantes avec leur montant :

- montant cumulé hors taxes exécuté jusqu'au 30 septembre 2018 :
- montant cumulé hors taxes exécuté à partir du 1^{er} octobre 2018 avec TGC au taux réduit (a) :
- montant cumulé hors taxes exécuté à partir du 1^{er} octobre 2018 avec TGC taux spécifique (b) :
- montant cumulé hors taxes exécuté à partir du 1^{er} octobre 2018 avec TGC au taux normal (c) :
- montant cumulé hors taxes exécuté à partir du 1^{er} octobre 2018 avec TGC taux supérieur (d) :

Nota : les travaux dont le résultat correspond à une incorporation dans le bâti ou le terrain, sont taxés au taux spécifique de 6%, quels que soient les matériaux et matériels employés. Exemples : maçonnerie, menuiseries, tuyaux, chauffe-eaux, ou climatiseurs fixés dans le bâti, ascenseurs, signalisation verticale, garde-corps, etc....

Exception : fourniture et installation de panneaux photovoltaïques : taux réduit (3%).

Les équipements usuellement inclus dans les marchés travaux mais qui ont un caractère mobilier sont taxés selon divers taux (voir réglementation). Exemple : vidéoprojecteur, haut-parleurs, tables, chaises (taux de TGC applicable à ces biens : 22%).

3 - Rajouter en fin de situation les mentions suivantes relatives aux dates de transmission et de validation des différents acteurs, ce qui permet de déterminer avec précision le respect du délai de mandatement :

Dans tous les cas :

- « Situation établie par le titulaire le [date] »
- « Situation validée par le pilote le [date] » (s'il y a lieu)
- « Situation validée par le mandataire le [date] » (s'il y a lieu)

S'il n'y a pas de maîtrise d'œuvre :

- « Situation transmise aux services de l'administration le [date] »
- « Situation reçue par les services de l'administration [date] »

Si le maître d'œuvre est interne aux services de l'administration :

- « Situation transmise au maître d'œuvre le [date] »
- « Situation reçue par le maître d'œuvre [date] »
- « Situation corrigée par le maître d'œuvre (voir montants en rouge) »

Si le maître d'œuvre est privé et qu'il n'y a pas de conduite d'opération assurée par un service de l'administration différent du service commanditaire :

- « Situation transmise au maître d'œuvre le [date] »
- « Situation reçue par le maître d'œuvre le [date] »
- « Situation corrigée par le maître d'œuvre (voir montants en rouge) »
- « Situation transmise par le maître d'œuvre aux services de l'administration le [date] »
- « Situation reçue par les services de l'administration [date] »

Si le maître d'œuvre est privé et qu'un service de l'administration différent du service commanditaire assure un rôle de conducteur d'opération :

- « Situation transmise au maître d'œuvre le [date] »
- « Situation reçue par le maître d'œuvre le [date] »
- « Situation corrigée par le maître d'œuvre (voir montants en rouge) »
- « Situation transmise par le maître d'œuvre au conducteur d'opération [date] »
- « Situation reçue par le conducteur d'opération le [date] »

Dans tous les cas :

- « Situation rejetée le [date] pour les motifs suivants : »

Ces mentions doivent comporter une signature, le nom du signataire, et le nom de l'entité au nom de laquelle la signature été portée (ou le tampon).

Le directeur des achats, du patrimoine et des moyens

Camille KUPISZ